

Romagnat



en Bref

Bonjour,

Le vote du budget est un acte essentiel de la vie de notre collectivité.

Il faut avoir en tête que :

- les collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes, communes), contrairement à l'État, votent obligatoirement des budgets en équilibre et qu'elles n'ont le droit d'emprunter que pour financer des investissements ;
- la part de la dette publique locale dans la dette publique nationale est stable (autour de 10 %) ;
- les collectivités territoriales sont responsables de 70 % de l'investissement public, soutenant une économie locorégionale aux emplois non délocalisables.

Il est donc essentiel de poursuivre la décentralisation et de donner aux collectivités territoriales les moyens de leur autonomie financière. C'est l'inverse qui est fait par le gouvernement actuel.

Parmi nos recettes et nos dépenses, certaines sont contraintes, imposées par une autre institution ou par l'évolution des prix. D'autres sont choisies pour mettre en œuvre notre programme.

Quelques exemples valent mieux que de longs discours !

La facture d'énergie et son évolution à la hausse, le coût de l'évolution des carrières du personnel sont des exemples de dépenses contraintes.

La dotation générale de fonctionnement versée par l'État (en baisse régulière depuis plusieurs années) est une recette contrainte.

Par contre, l'intégration dans les services municipaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est une dépense choisie qui nous permet de conserver l'éducation des enfants au sein du service public. Sans cette décision, nous étions dans l'obligation de recourir à une mise en concurrence avec le risque de voir une société privée gérer ce secteur d'activité. Or, pour nous, l'éducation ne doit pas être une marchandise.

La mise en place d'une politique culturelle avec son offre variée de spectacles vivants est elle aussi une dépense choisie et assumée.

Parmi les investissements, certains sont imposés par la loi (mise aux normes des bâtiments recevant du public), certains sont nécessaires pour entretenir la ville (voiries, patrimoine bâti, espaces verts) et d'autres sont choisis pour faire évoluer Romagnat vers une ville où chacun, quel que soit son âge, ses revenus, la composition de sa famille pourra trouver à se loger (notre politique d'urbanisation et d'habitat), au sein d'une ville plus accueillante (travaux du cœur de ville), plus sportive (les terrains de sports extérieurs), plus intergénérationnelle (le projet de Tocqueville).

Pour financer tous ces projets, nous faisons appel à l'impôt et à l'emprunt. Il nous semble normal de faire contribuer les citoyens au développement de leur ville. L'augmentation modérée des taux locaux d'imposition, le recours à l'emprunt de façon à garder un taux d'endettement raisonnable nous ont amenés à faire des choix : ces arbitrages ont été discutés, décidés et partagés par toute l'équipe grâce à sa cohésion.

Merci aux services et aux élus d'avoir construit ce budget ambitieux pour notre ville.

C'est ce travail qui vous est présenté dans les pages suivantes.

François FARRET
Maire de Romagnat
Vice-président de Clermont Communauté.



Certifié PEFC

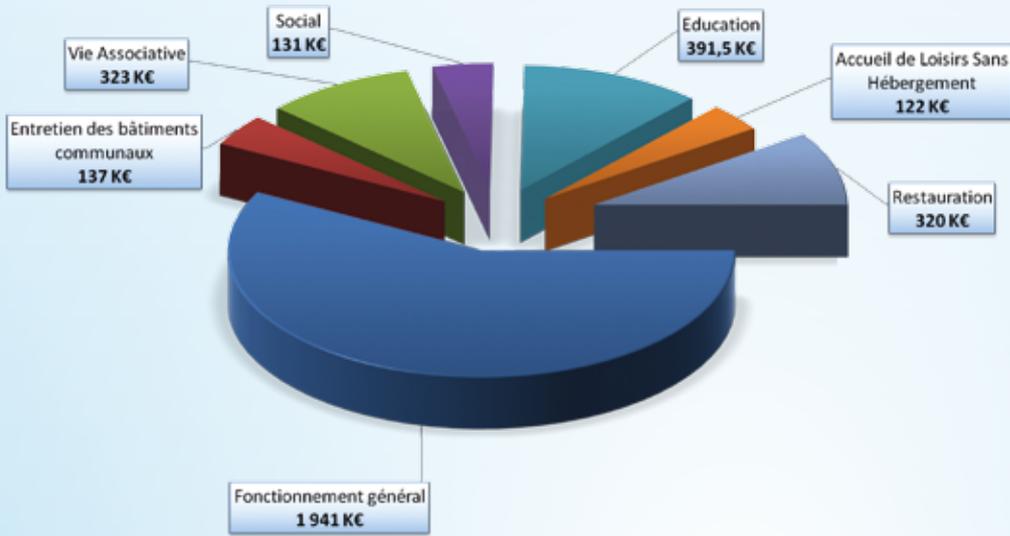
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
10-31-2211 pefc-france.org



Directeur de la publication : François FARRET, Maire de Romagnat •
Coordination : Françoise CHAPUT • **Illustrations :** J.-M. LAUMONT •
Réalisation : Service Communication • **N° ISSN :** 1294-9213 •
Impression : Société d'Impression du Centre, 7 rue Joseph Desaynard -
Zac la Pardieu 63000 Clermont-Ferrand • Tiré à 4100 exemplaires •
Distribué par la société ADREXO

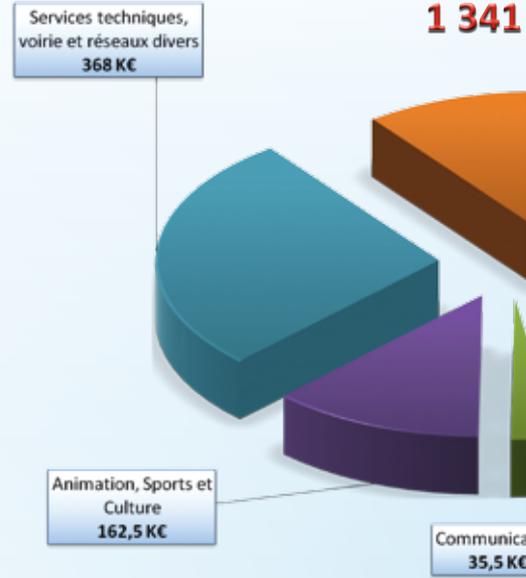
CHARGES DE PERSONNEL PAR DESTINATION

3 365 500 €



CHARGES DE GES

1 341



DÉPENSES DE FO

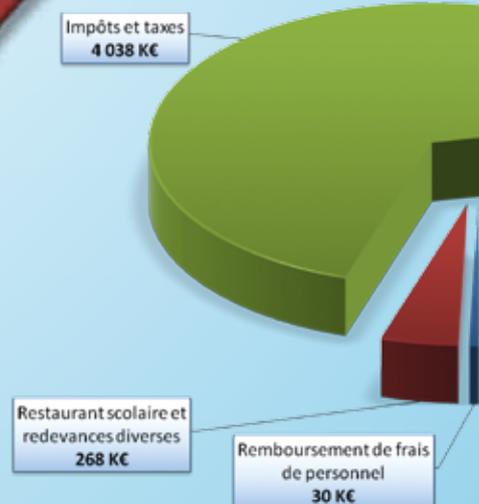
6 050

Charges de personnel

55,63 %

RECETTES DE FO

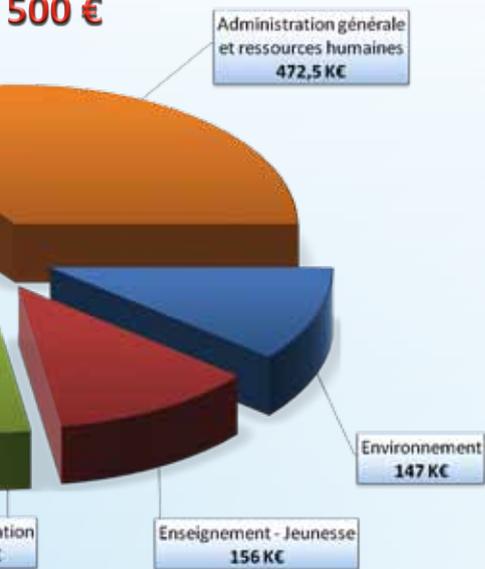
6 050



1 K€ = 1000 €

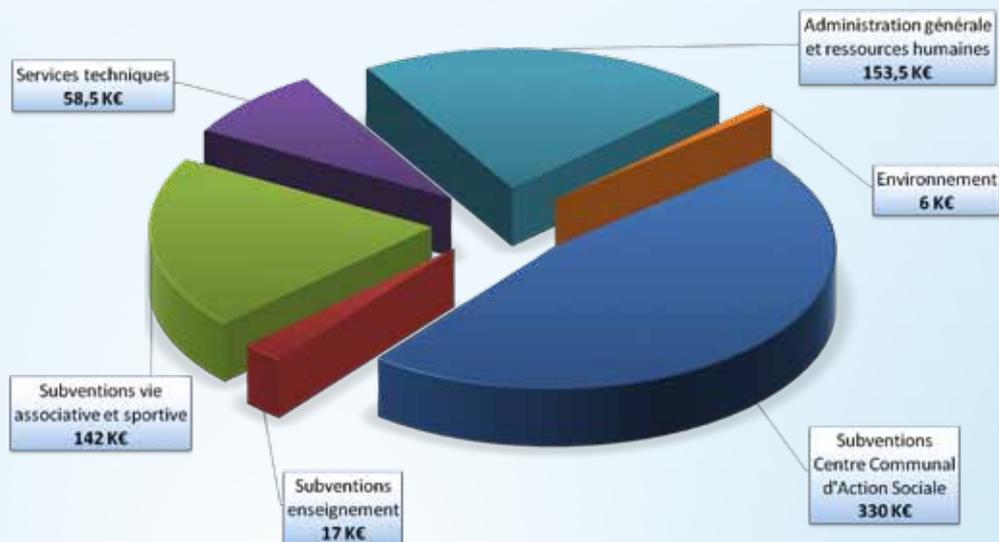
SECTION GÉNÉRALE

500 €



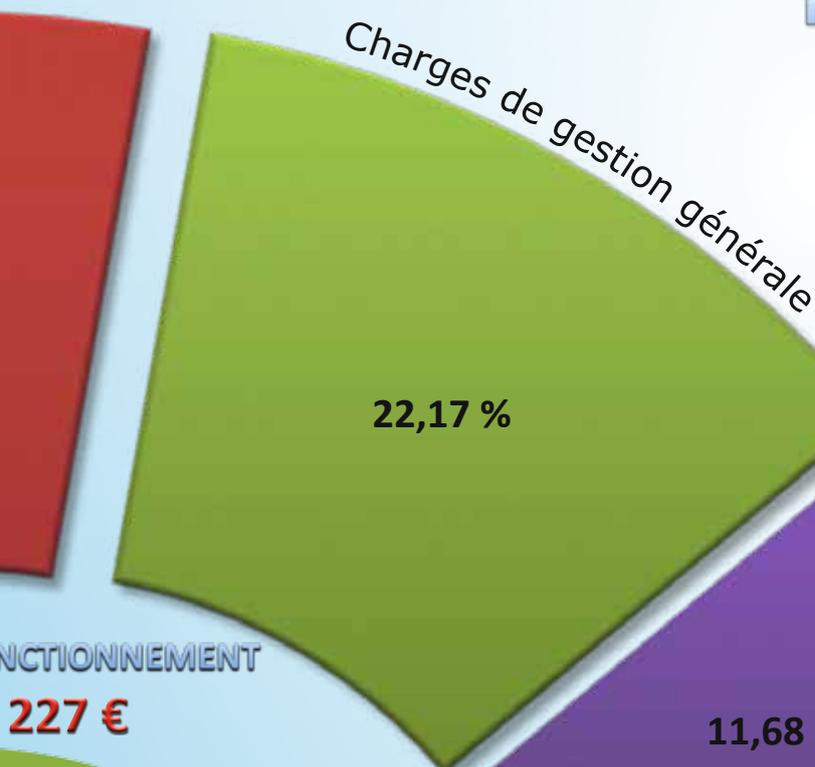
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

706 590 €



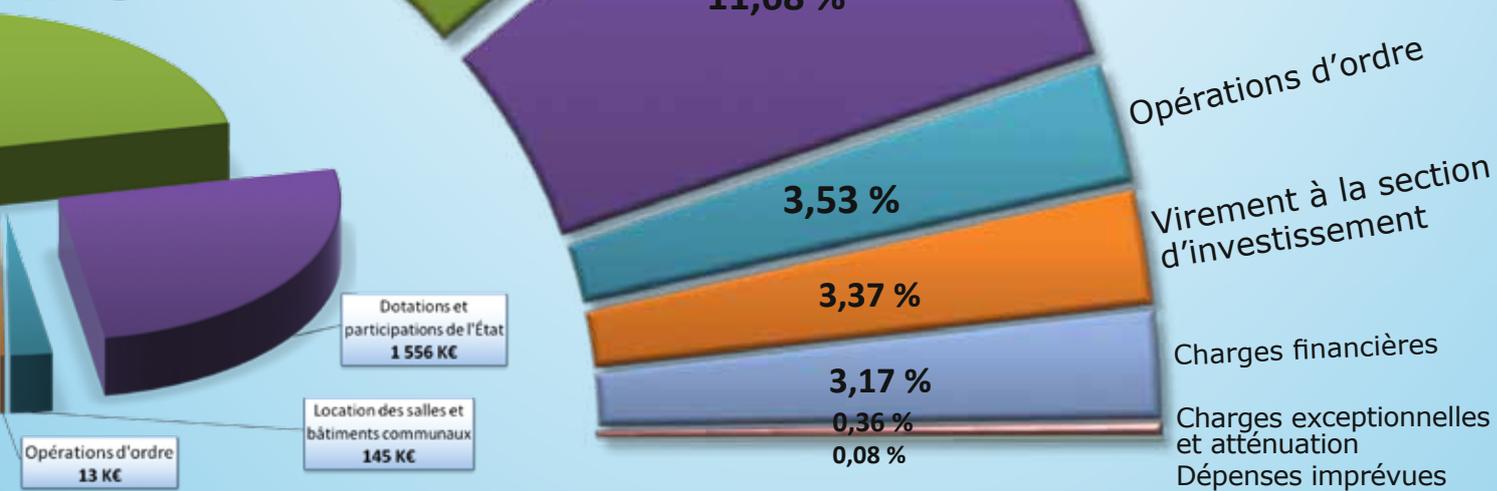
FONCTIONNEMENT

227 €



FONCTIONNEMENT

227 €



IMMOBILISATIONS PAR DESTINATION

5 455 K€



Urbanisme, développement urbain, travaux
2 474 K€



Education, petite enfance
63 K€



Administration générale
126 K€



Action sociale
60 K€



Cadre de vie, santé, environnement, prévention des risques
201 K€



Communication
6 K€



Culture, sports, jeunesse
2 471 K€



Développement numérique
53 K€

DÉPENSES D'IN
5 827

Aména

Équipements sportifs et culturels

38,24 %

RECETTES D'IN
5 827

Emprunts
3 700 K€

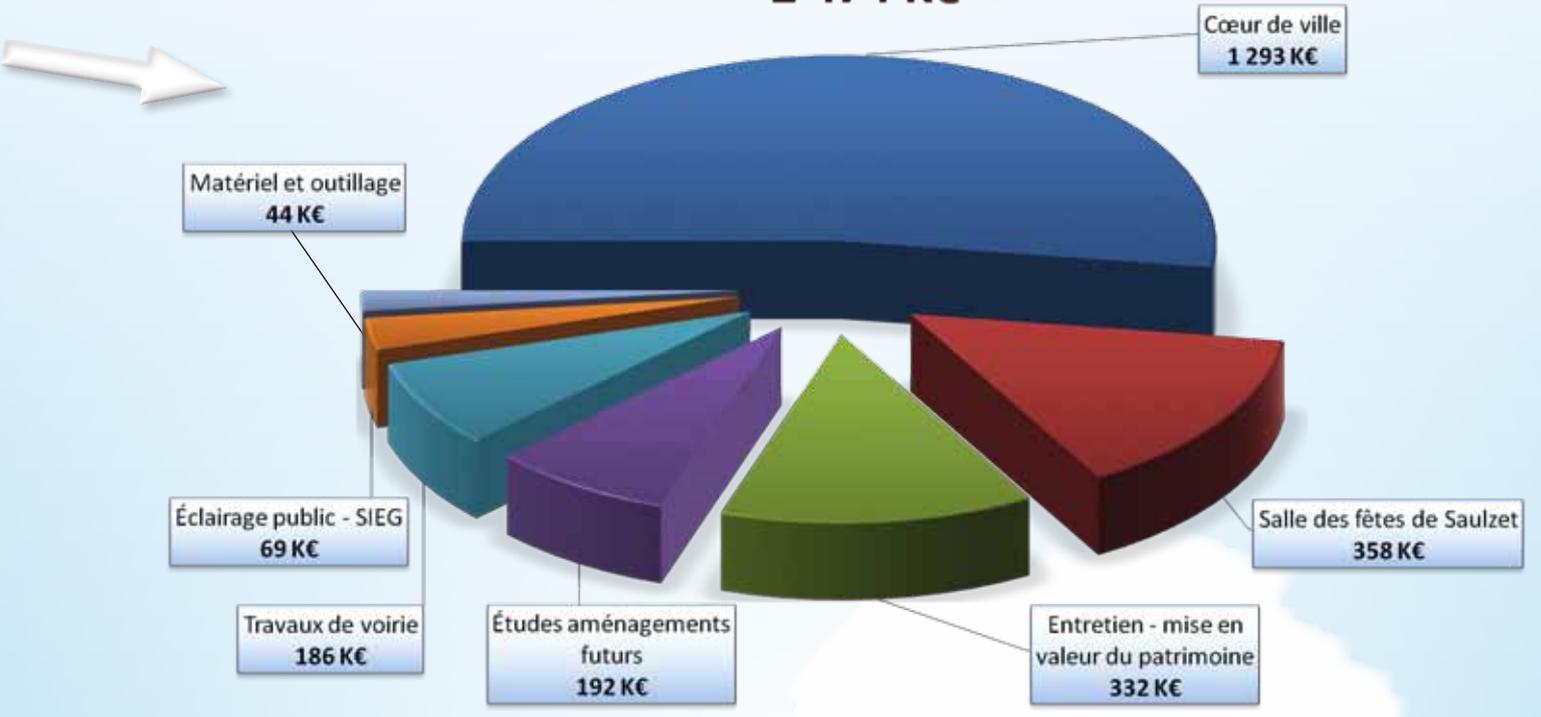
Subventions d'investissement
680 K€

Dotations, fo
divers et rése
861 K€

1 K€ = 1000 €

URBANISME, DÉVELOPPEMENT URBAIN, TRAVAUX

2 474 K€



VESTISSEMENT

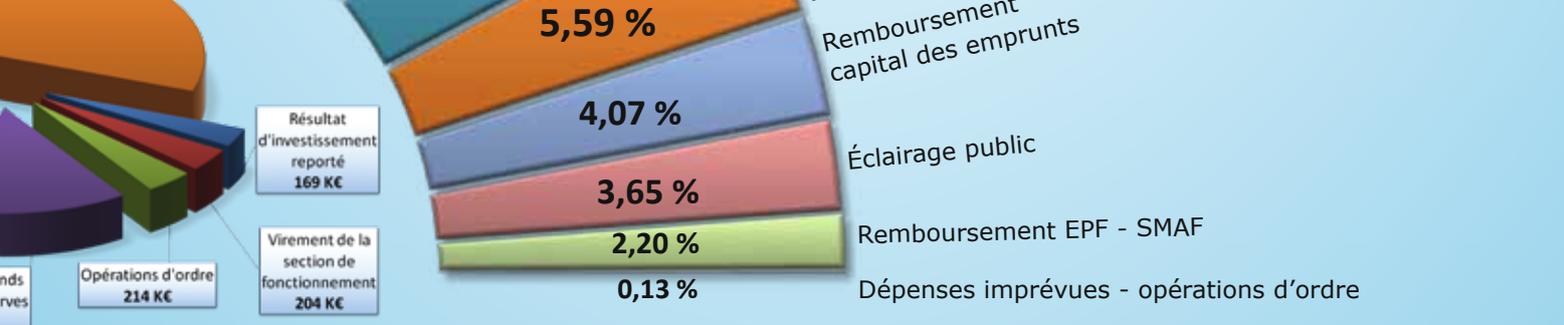
786 €

gements urbains

30,57 %

VESTISSEMENT

786 €



FINANCES

Le budget 2012 s'équilibre à 6 050 227 € en fonctionnement et à 5 827 796 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) augmentent de près de 5 %.

Des éléments importants sont à prendre en considération dans l'analyse de cet accroissement:

- les dépenses générées par l'intégration de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Hors frais de personnel, elles sont prévues à hauteur de 43 500 € ;
- l'augmentation de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale qui passe de 200 000 à 330 000 € ;
- l'accroissement des frais financiers liés au déblocage de l'emprunt.

Les frais de personnel représentent toujours une part importante du budget avec un montant global de 3 365 500 €. Les rémunérations des agents titulaires et vacataires en charge du fonctionnement de l'ALSH s'élèvent à 120 000 €.

Les taux d'imposition ont été augmentés de 0,50 % et sont donc les suivants pour 2012 :

Taxe d'habitation 13,10 % – Taxe foncière 17,75 %

La poursuite des travaux des terrains de sport et la mise en œuvre du réaménagement du cœur de ville ne pouvant être financées par les ressources propres de la commune, un emprunt de 3,7 M€ (*) a été intégré au budget 2012. Le volume global emprunté contiendra le montant des remboursements en capital dans les limites enregistrées jusqu'à présent.

(*) 1 M€ = 1 million d'euros

CULTURE, SPORTS, JEUNESSE

Le budget 2012 pour la culture, le sport et la jeunesse intègre 1 893 K€ de reste à réaliser de l'année 2011, consacré au réaménagement des terrains sportifs extérieurs (terrain stabilisé transformé en gazon synthétique et équipé de gradins, création d'une piste d'athlétisme, de vestiaires et de 2 courts de tennis extérieurs).

L'avancement des travaux devrait permettre la mise à disposition de l'ensemble des équipements aux sportifs pour cet été.

Pour un montant de 31 K€, l'acquisition de matériel scénique permettra d'améliorer l'accueil des spectacles vivants de nos saisons culturelles.

D'autre part, 518 K€ complètent les investissements pour la réalisation du réaménagement des terrains sportifs extérieurs et 28,5 K€ seront destinés à l'équipement en matériel :

- micro-ondes, réfrigérateurs, tables, matériel de nettoyage des salles municipales ;
- acquisition de matériel complémentaire pour le service culturel ;
- divers équipements pour la salle de réception du nouveau bâtiment vestiaire et divers matériels pour les associations sportives...

La fin de l'étude pour le réaménagement et la modularité de la salle André Raynoird sera quant à elle réalisée courant 2012.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT URBAIN, TRAVAUX

Les travaux du cœur de ville ayant pris du retard ils vont donc démarrer cet été pour améliorer et identifier un lieu où les Romagnatois puissent se retrouver. L'étude que nous avons menée en 2011 sur le centre ville est venue enrichir ce travail en donnant une vision différente de la place F. Mitterrand et du début de la rue Maréchal Foch.

L'entretien du patrimoine communal se poursuit avec des réfections diverses (toitures, menuiseries, etc.) pour un budget de 203 K€.

Les aménagements routiers portant sur l'amélioration de la sécurité de tous se poursuivront en parallèle avec une remise en état des zones de voiries les plus dégradées (174 K€).

La salle des fêtes de Saulzet a vu les travaux (330 K€) démarrer début mars et devrait être opérationnelle pour la fin d'année.

L'ensemble de ces travaux représente un montant de 2 475 K€.

Les travaux conséquents d'assainissement entrepris l'an dernier pour nous mettre aux normes anti-pollution seront poursuivis et complétés par des travaux diminuant dans certains secteurs les risques d'inondation lors des orages d'été. Un budget d'investissement de 350 K€ a été voté au budget primitif.

CADRE DE VIE, SANTÉ, ENVIRONNEMENT, PRÉVENTION DES RISQUES

Travaux de mise en accessibilité de la Mairie

Suite à l'étude menée par Citylinks, des travaux vont être réalisés cette année dans les locaux administratifs de la Mairie pour mettre ce bâtiment aux normes d'accessibilité. Dans une

logique de continuité, une place de stationnement, un cheminement, l'accès extérieur, la rampe, la porte et le hall d'accueil seront aménagés. Une deuxième tranche de travaux est également prévue pour 2013.

Aménagement de l'avenue des Pérouses

Les travaux engagés sur l'avenue des Pérouses sont aujourd'hui terminés. Ils ont pour but de diminuer la vitesse des véhicules, de repositionner les stationnements, d'améliorer l'accessibilité des cheminements et la sécurité aux abords de l'école Louise Michel. Des ralentisseurs ont été installés, les passages piétons ainsi que certaines chaussées et trottoirs ont été mis aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).



Économies d'énergie

Dans le cadre de la convention signée en 2011, l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie (ADUHME) a analysé les consommations d'énergie des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Cet état des lieux nous permet de dégager des pistes de travail pour réaliser des économies rendues indispensables par l'augmentation du coût de l'énergie et la nouvelle réglementation (Grenelle) :

- des audits énergétiques subventionnés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) seront réalisés sur les bâtiments particulièrement énergivores pour envisager les travaux nécessaires ;
- la régulation du chauffage n'est pas en adéquation avec l'utilisation de certains locaux ; nous allons étudier la faisabilité d'une télégestion ;
- de même, il semble nécessaire de renégocier nos contrats avec EDF, afin d'optimiser nos abonnements. Concernant l'éclairage public, le budget communal en 2011 s'élève à 64 500€ soit 7,63€/an/habitant. Le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz étudie les possibilités de remplacement du matériel ancien, peu efficace et énergivore, la diminution de la puissance d'éclairage... Des coupures nocturnes totales ou partielles sont également envisagées.

ÉDUCATION

Un budget d'investissement de 62 665 € pour 2012 qui nous permet de :

- finaliser le changement de l'ensemble du mobilier scolaire de l'école maternelle Jacques Prévert en équipant les deux salles de classes restantes ;
- réaliser deux études :
 - pour l'aménagement et l'agrandissement de la cuisine du

restaurant scolaire de l'école Louise Michel,

- pour la réalisation d'un City Stade pour la jeunesse romagnatoise.
- d'acquérir un véhicule adapté pour la liaison des repas pour les écoles ;
- de doter les écoles de mobiliers extérieurs (bancs, tables, abri pour les engins roulants de la maternelle J. Prévert, structure ludique pour la maternelle L. Michel) et d'équipements nécessaires à l'entretien et la sécurité des locaux.



DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Inspiré directement par le rapport de synthèse du comité de pilotage de **Rom@NTIC's**, l'axe principal du développement numérique sera cette année orienté vers la jeunesse et l'éducation avec une première tranche d'investissement de 16 000 € dans l'école numérique.

Un projet est en effet en cours de finalisation entre la municipalité, l'académie du Puy-de-Dôme et les enseignants de toutes les écoles élémentaires de Romagnat. Ce partenariat a pour objet de fournir aux écoles de bons outils pour l'approche de l'école numérique, à travers les

investissements municipaux, en coordination avec une formation appropriée des enseignants, assurée par les services académiques désireux de faire des écoles romagnatoises un pôle de référence en matière de numérique.

La mise en place d'un « portail famille » unique, regroupant les activités périscolaires et celles de l'A.L.S.H., offrira également aux familles la gestion administrative et financière de ces activités via un seul interlocuteur, les conduisant à des démarches simplifiées.

Enfin, d'autres actions déjà initiées autour de formations d'animateurs à la vidéo et un projet à but éducatif avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (*début du projet en avril 2012*) seront poursuivis, tout comme le développement de l'accès à l'Espace Public Numérique du C.C.A.S, très fréquenté.



Groupe municipal majoritaire **Romagnat avec vous**

Derrière les chiffres, des femmes et des hommes

Chacun aura pu lire que les budgets d'investissement les plus importants sont absorbés par la mise en place d'infrastructures durables, destinées à **rendre la ville plus fonctionnelle et plus agréable à vivre**.

Aucun budget ne peut être résumé à un alignement de chiffres sans saveur dont la vocation serait d'être immuables. Ce sont sa qualité, son équilibre et les visages humains que l'on trouve derrière ces chiffres en rapport avec notre volontarisme politique, qui lui confèrent toute sa pertinence et sa valeur. Ce filtre permet de mettre en lumière quelques points fondamentaux du budget de fonctionnement :

- la part des dépenses de personnel (55,6%), régulièrement décriée par l'opposition, se situe strictement dans la moyenne nationale des communes avoisinant 10000 habitants (56%^(*)); elle répond à notre préoccupation majeure de **conserver pour les Romagnatois des services où l'humain**, premier facteur de lien social, **garde toute sa place**;
- en termes de redistribution directe aux différents services de proximité à la personne et contribuant à maintenir ce contact humain, ce ne sont pas moins de **2 100 000 euros** (soit 35% du budget de fonctionnement) qui **vont tous les jours à votre rencontre pour faciliter votre vie quotidienne, sous forme de personnes** (écoles, associations, restauration, vie associative, C.C.A.S., animation, périscolaire, A.L.S.H.), ou sous forme d'aides aux structures d'accueil dont nous avons à cœur, par l'attention budgétaire qu'elles reçoivent, de conserver le meilleur niveau de qualité.

C'est donc dans des choix financiers raisonnables et volontaires que, dans cette période particulièrement troublée, nous avons décidé d'inscrire le déroulement de notre programme, en gardant comme priorité le service rendu aux habitants de Romagnat.

(*) Les finances des collectivités locales en 2011 (rapport de l'Observatoire des finances locales).

Paul SUTEAU,
Président du Groupe majoritaire municipal
« Romagnat avec vous »

Groupe d'opposition **Agir Ensemble pour Romagnat**

La réalité des chiffres ...à vous de juger...

Réel 2007 en € (a)		Réel 2011 en €	Budget 2012 en € (b)	b/a
4 553 747	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	5 588 922	5 846 227	+ 28%
2 571 147	Charges de personnel	3 228 474	3 365 500	+ 31%
22 314	Contrats de prestation de service	78 620	66 000	+196%
102 313	Achats de prestations de service	123 669	140 000	+ 37%
288	dont Animation culturelle	42 702	50 000	↗
192 648	Energie Electricité	261 174	278 000	+ 44 %
18 664	Fournitures de voirie	39 590	30 000	+ 61%
28 003	Prélèvement au titre de loi SRU	17 475	17 000	- 39%
	RECETTES de FONCTIONNEMENT			
2 473 920	Taxes foncières et habitation perçues	2 994 454	3 064 079	+ 24%
12,19%	Taux de la taxe d'habitation	13,03%	13,10%	+7,46%
15,93%	Taux de la taxe foncière bâtie	17,64%	17,75%	+ 11,42%
Base 100	Evolution des bases locatives (Etat)	104,75	106,63	+ 6,63%
	DEPENSES d'INVESTISSEMENT			
82 441	Frais d'études	86 417	321 864	+ 290 %
	RECETTES d'INVESTISSEMENT			
200 000	Emprunt souscrit annuellement	300 000	3 700 000	↗

Pourquoi 2007 en référence? Dernier bilan avant la nouvelle majorité municipale

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est essentiellement le fait de choix de la majorité et n'ont donné lieu à aucun débat préalable entre majorité et opposition. Nous sommes mis devant le fait accompli et dans le même temps on nous reproche de ne pas faire de propositions. Un comble!

Nous avons voté **CONTRE** ce budget principal 2012 ainsi que sur l'évolution des taux des taxes locales. Il nous paraissait judicieux de geler les taux en cette période de crise économique.

Jacques SCHNEIDER, Marie-Jeanne GILBERT, Martine ARNAL,
Frédéric SIEGRIST, Marie-Hélène DAUPLAT, Laurent BRUNMUROL.